

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2022

Nombre de conseillers : 8 Présents : 5 Votants : 6

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Gilles Soleillant, Marlène Bégonin

Absent(e)s excusé(e)s : Joël Mars donne procuration à Michèle Harang
Carine Carton, Philippe Roche

Secrétaire de séance : Pierre-François Chaut

Ouverture de la séance : 19h17

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2022

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 juin 2022.

Le Maire 

Le secrétaire de séance 

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1 Délibération pour recrutement suite à accroissement temporaire d'activité

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 3 de la loi n ° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Mr le Maire propose au conseil municipal le recrutement de Romain Faure pour 35h/semaine du 1^{er} août au 26 août 2022.

Vote : 6 contre : 0 abstention : 0 pour : 6

2 Délibération pour avenant marché travaux local technique et aménagement parking de la mairie

Les travaux de construction du local technique sont terminés depuis le 10 juin 2022. Au cours des travaux des modifications et des optimisations ont été réalisées notamment sur les points suivants :

1°) Cloisonnement : Au marché initial, il était prévu un cloisonnement intérieur du local technique en ossature bois avec panneaux OSB. Les panneaux OSB ont été remplacés par des planches en sapin. La pose a été réalisée par l'agent communal.

2°) Isolation toiture : Au marché initial, il était prévu une isolation en sous face de toiture par la pose d'isolant en fibre de bois de 100 mm et panneaux d'OSB. L'isolation de la toiture a été réalisée en surface par la pose d'un isolant fin multicouche.

3°) Aménagement parking : Au marché initial, il était prévu la fourniture et la mise en place de sable gore ocre 0/5. Ce matériau est remplacé par de la grave concassé recyclée.

4°) Sanitaire plomberie : Au marché initial, il était prévu la fourniture et la mise en place d'un receveur de douche et d'une paroi d'angle. Ces 2 éléments ont été remplacés par une cabine de douche.
Le lavabo a été fourni et posé par la commune.

5°) Crépi : Au marché initial, il était prévu un crépissage au produit prêt à l'emploi gratté pour une surface de 53,46 m². Ces travaux de crépissage ont été supprimés.

Ces modifications entraînent une incidence sur le montant des travaux :

Montant initial : 184 368,96 € HT
Montant de l'avenant : - 13 267,53 € HT
Nouveau montant du marché : 171 101,43 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à signer cet avenant à ce marché public :

Vote : 6 contre : 0 abstention : 0 pour : 6

3 **Décision modificative n°1 pour modification imputation budgétaire**

A la demande de la trésorerie principale, service de gestion comptable de Montbrison, il y a lieu de procéder à la modification d'une imputation budgétaire du budget primitif de Gumières:

	Dépenses		Recettes	
		Montant		Montant
Section investissement			040 2802	-405,00 €
			040 28041511	216,00 €
	1641	141 000,00€	1641	141 189,00 €
	TOTAL	141 000,00 €	TOTAL	141 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette décision modificative :

Vote : 6 contre : 0 abstention : 0 pour : 6

4 **Décision modificative n°2 pour modification imputation budgétaire**

A la demande de la trésorerie principale, service de gestion comptable de Montbrison, il y a lieu de procéder à la modification d'une imputation budgétaire du budget primitif de Gumières:

	Dépenses		Recettes	
		Montant		Montant
Section de fonctionnement	042 6811	-598,33 €	042 7768	-6 800,00 €
			043 6419	500,00 €
			70 7018	5 701,67 €
	TOTAL	-598,33 €	TOTAL	-598,33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette décision modificative :

Vote : 6 contre : 0 abstention : 0 pour : 6

5 **Délibération pour nomination d'un délégué au CNAS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un titulaire au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Il propose Michèle Harang comme titulaire.

Vote : 6 contre : 0 abstention : 0 pour : 6

B. Informations diverses :

1°) M. Maire informe de la démission de la secrétaire de maire Elodie Crépet.

2°) Deux locataires des appartements de l'auberge ont donné leur dédite. Une annonce sera passée pour trouver des nouveaux locataires.

3°) Information du département de la commission permanente de l'approbation de la répartition du Fonds départemental de péréquation des droits de mutation pour l'année 2022 qui s'élèvent à 35 661,84 € (pour 20 000 € inscrit au budget).

4°) Arrêté du 28 juin 2022 portant notification des attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement. Pour Gumières les montants s'élèvent à 33 979 € pour la DFCOM, 12 339 € pour la DSR et 5 623 € pour la DNP.

5°) Proposition pour sensibiliser et former un référent pour les espèces invasives (Renouée du Japon, Ambroisie...).

6°) Concernant le référé en Conseil d'Etat pour le dossier éolienne devant la 6^{ème} chambre, lors de l'audience du 13 juillet 2022, le rapporteur public a conclu à la non-admission du pourvoi. Les affaires ont été mises en délibérés et le Conseil d'Etat devrait rendre ses décisions d'ici 3 à 4 semaines.

7°) Eau potable : plusieurs incidents dont des fuites sur le réseau associé au niveau bas des sources ont conduit à une baisse importante du niveau du réservoir du Montet. La situation s'est peu améliorée suite aux réparations mais elle reste très tendue. Il est demandé d'être vigilant et de limiter l'usage.

Gumières, le 21/07/2022

Clôture du conseil à 19h53

Le Maire

Christian Cassulo



Pierre-François Chaut



Michèle Harang



Gilles Soleillant



Joël Mars

Marlène Bégonin



Philippe Roche

Carine Carton